

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 17

Contre : 1

Abstentions : 2

Date de la convocation : 30 mai 2023

Séance du 06 juin 2023

Délibération 2023 – 23/06/06-06

L'an deux mil vingt-trois le 6 juin

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	BERTHOUD Françoise
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YŪKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Sébastien LEQUEUX, Alexandre DESRAYAUD, Claude RABUEL

Pouvoirs : Claude RABUEL donne pouvoir à Jean-François CARJOT

Objet : Vente de terrains par la commune : propriétés rue Antoine Manigand

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230606-06-06-23-06-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Objet : Vente de terrains par la commune : propriétés rue Antoine Manigand

Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, expose que la commune souhaite vendre le tènement sis Rue Antoine Manigand.

Ce tènement est composé de deux parcelles cadastrées section A n°1442 et A n°2255. Ces parcelles d'une superficie cumulée de 2033 m².

Considérant l'avis formulé par le service France Domaine constituant ce tènement en date du 25 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre le tènement composé des parcelles cadastrées section A n°1442 et A n°2255, Rue Antoine Manigand pour une superficie cumulée de 2033 m², au prix de 83 000 € (quatre-vingt-trois milles euros).

AUTORISE le Maire à signer tout compromis ou acte de vente et tous les actes à intervenir concernant cette affaire.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 12 JUIN 2023*

**Adopté à 17 voix pour
1 voix contre
2 abstentions
Mr Christian RAVOUX n'a pas pris
part au vote
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain GIVORD**

